

Communiqué de presse

Se faire soigner à l'étranger : quels risques ?

Berne, le 24 mai 2018 : En Suisse, 22 % des patients se sont déjà fait soigner les dents à l'étranger. Ce type de visite n'est pas sans risque, tout comme le démontre la toute récente enquête menée dans l'ensemble du pays par la Société suisse des médecins-dentistes SSO.

Sur 1111 personnes interrogées dans le cadre de l'enquête menée par la SSO, 22 % ont déjà fréquenté une fois un cabinet dentaire à l'étranger. On distingue quatre raisons à ce phénomène : le tourisme dentaire, les patients des régions transfrontalières, l'immigration et les cas d'urgence. Les adeptes du tourisme dentaire veulent bénéficier de prix prétendument avantageux à l'étranger. Ils représentent une bonne moitié des 22 % et se font soigner typiquement en Hongrie, en Croatie ou en Thaïlande. Dans ces pays, de nombreux prestataires se sont spécialisés dans le tourisme dentaire. Les patients des régions transfrontalières sont essentiellement romands et tessinois. Dans le canton de Genève, presque un sondé sur deux s'est déjà fait soigner en France.

L'immigration et les cas d'urgence n'entrent pas dans la catégorie du tourisme dentaire. Les étrangers résidents en Suisse (30 %) se font souvent soigner dans leur pays d'origine ou sur leur précédent lieu de domicile à l'étranger. Un sondé sur cinq a dû consulter un médecin-dentiste à l'étranger pour une urgence. Les destinations les plus fréquentes sont l'Allemagne (22 %), la France (16 %), la Hongrie (9 %), l'Italie (6 %) et le Portugal (6 %).

Des risques sous-estimés

Les tarifs prétendument avantageux ne devraient pas faire oublier les problèmes et les risques liés au tourisme dentaire. La sécurité du droit est lacunaire à l'étranger. En cas de différend avec le praticien étranger, il est très difficile pour le patient de faire valoir ses droits. Plus le traitement est important, plus il est risqué pour le patient de se faire soigner à l'étranger. En effet, les interventions, pratiquées sur une courte période, ne respectent pas les processus de guérison naturelle. Il n'est donc pas étonnant qu'en Suisse, un patient sur sept s'étant déjà fait soigner à l'étranger n'est pas satisfait des soins qu'il a reçus à cette occasion. En cause, principalement, la mauvaise qualité qui a rendu nécessaire un second traitement en Suisse, mais aussi un manque d'hygiène et des problèmes de compréhension. Certaines expériences négatives à l'étranger ont de toute évidence été graves, car un patient sur trois ayant déjà fréquenté un cabinet dentaire à l'étranger a déclaré ne plus vouloir répéter l'expérience.

Informations :

Marco Tackenberg, Service de presse et d'information de la SSO, 031 310 20 80